

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 429

Rubrik: Les congrès de l'été

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

coucher avenantes, avec leurs quatre ou cinq lits, et des fenêtres la vue et les parfums de la campagne, les invités, tout en prenant le thé, ont pu compléter les renseignements qui les intéressaient, et que leur ont fourni MM. Métraux et Kronstein et Mlle Descoudres.

Quand l'enquêtrice du Patronage, Mlle Gardy, a dépisté les enfants à placer, ceux-ci subissent d'abord un examen médical, puis, installés au « Foyer », sont suivis encore par le Dr Naville. Un cas de maladie contagieuse se présente-t-il ? Le petit malade est transporté dans un établissement hospitalier.

Admis sans distinction de religion, les pensionnaires sont, comme nous l'avons dit, instruits par Mlle Descoudres, et très divers au point de vue du développement. Le but est, bien entendu, de les rendre aptes à gagner leur vie. En attendant, dans une atmosphère familiale, dans la saine existence qu'ils mènent à Onex, tout concourt pour les y préparer.

Et maintenant, la question si importante du budget. A côté des intérêts produits par un capital inaliénable, l'œuvre vit de cotisations de ses membres — une cinquantaine, — des pensions payées soit par les parents, soit par des associations, et des collectes annuelles; il y a enfin des dons, entre autres par des membres des corps d'enseignement public et privé. Il faut savoir que les enfants déficients ont besoin d'être plus suivis, et, par conséquent, coûtent plus que les enfants normaux.

Dès cette année, une décision du Département de l'instruction publique oblige les instituteurs à faire un stage spécial au Foyer d'Onex, où Mlle Descoudres donne maintenant aussi ses cours aux élèves de l'Institut Rousseau. Institution bien faite pour intéresser les femmes, — et ne les voit-on pas s'y dévouer comme membre de la Commission administrative, comme directrice et dans tous les rouages ? — le « Foyer » nouveau s'est révélé à nous parmi les œuvres sociales d'une utilité incontestable.

M.-L. PREIS.

Prud'femmes

Les élections pour les tribunaux de prud'hommes vaudraient, où les femmes sont, depuis 1926, éligibles, mais pas électrices, se sont faites à Lausanne, à Vevey, à Payerne et à Nyon le 18 mai dernier.

Les hasards de l'actualité nous ont permis de relire la discussion qui intervint au Grand Conseil en 1924, lorsque fut votée la réforme permettant aux femmes de siéger dans ces tribunaux: c'est à pleurer de bêtise. « La femme au foyer »; « Les femmes ne s'intéressent pas à ces questions »; « nous n'avons pas

1 La difficulté pour les femmes à faire nommer des femmes dans ces tribunaux, que signale avec tant de raison notre collaboratrice, nous paraît provenir essentiellement du système bédard adopté dans le canton de Vaud (comme dans le canton de Neuchâtel pour les élections aux autorités tutélaires, ainsi qu'il l'est indiqué d'autre part), soit de conférer aux femmes le droit d'éligibilité sans celui d'électorat, qui en est la contrepartie essentielle. La pratique démocratique peut avec l'électorat fonctionner normalement, et les groupements féminins ont en main le pouvoir de présenter eux-mêmes leurs candidates et de voter pour elles: les élections de prud'femmes à Genève en 1932 en sont une preuve frappante.

(Réd.)

besoin des femmes»: tous ces vieux clichés y ont passé. M. Poirier-Delay, député de Montreux, qui vient de mourir (paix à ses cendres), trouva le moyen, dans cette discussion, d'invoquer Coriolan et les Romains, et d'affirmer que « les femmes ne s'intéressent pas du tout aux prud'hommes, jamais on ne trouverait de candidates ».

Evidemment, les électeurs, eux, prennent à ces élections un intérêt passionné; ainsi, à Lausanne, les votants, du côté des patrons, sont au nombre de 3 ou de 16, suivant les groupes; du côté ouvrier, il y en a de 23 à 108. A Yverdon, en 1926, aucun électeur ne s'étant présenté, les juges durent être désignés par le Tribunal cantonal !

La difficulté pour nous, ce n'est pas de trouver des candidates, mais bien de trouver les organisations responsables à qui présenter ces candidates en les priant de les mettre en liste. C'est à ce défaut d'entente chez les patrons qu'il faut attribuer, à Lausanne, la diminution du nombre des élus: en 1930, nous en eûmes 21 (dont deux, reportées à nouveau en dépit de leur refus catégorique d'accepter une nouvelle candidature); nous n'en avions que 13 en 1934, dont deux avaient refusé une nouvelle candidature. L'Union syndicale, qui s'occupe des présentations pour les employés, nous a joué un tour dont les groupements politiques sont coutumiers avec les revendications féministes. Nous avions en liste quatre candidates employées dans le groupe VI (employés de commerce, de bureau, sténodactylographes, employés de maison), dont trois présentées par l'Association pour le Suffrage féminin. Un coup de téléphone nous offrit deux sièges seulement, et la votation en a donné un seul, occupé justement par la candidate qui n'était pas présentée par nous ! Nous le regrettons d'autant plus que nos trois candidates étaient des femmes très capables, appréciées des juristes siégeant aux Tribunaux de prud'hommes.

A Vevey, 6 femmes ont été élues (4 patronnes, 2 ouvrières), comme en 1930; à Nyon, deux femmes (une patronne et une ouvrière), comme en 1930; à Payerne, nous avons perdu les trois sièges conquis en 1930. La personne à qui nous avons demandé d'intervenir pour faire nommer des prud'femmes n'a pas donné signe de vie.

A Yverdon, par contre, un fait nouveau et réjouissant dans ce fief antiféministe. Grâce à Mme Antoine Vodoz, 4 femmes ont été élues: une couturière, une coiffeuse, une dactylographe et une vendeuse. Ces élections, à Yverdon, sont extraordinaires. Depuis des années, aucun électeur ne réclamait sa carte de vote; un directeur d'usine, l'autre jour, en venant la demander, mit sens dessus dessous l'Hôtel de Ville. C'est ce citoyen qui fit passer nos candidates avec l'appui de deux membres du bureau. Trois électeurs ! O démocratie !

S. B.

Les Congrès de l'été

Congrès International de l'Enseignement ménager

On nous prie d'informer nos lectrices que le Vme Congrès International de l'Enseignement ménager aura lieu à Berlin, du 22 au 26 août 1934,



Les Femmes et la Société des Nations

La traite des femmes en Orient

Vous souvenez-vous encore, lecteurs, des articles que le *Mouvement* a consacrés, voici tout juste un an, à l'enquête menée par la S. d. N. à travers tout l'Orient sur l'abominable trafic des femmes et des enfants ?¹ Si vous aviez encore présents à la mémoire ce compte-rendu forcément succinct et ces quelques extraits du volumineux rapport de plus de 500 pages publié par la Commission d'enquête à son retour; si vous vous rappelez quelques-uns des épisodes que nous avions tenté de faire revivre pour vous de ce roman de la misère, de l'ignorance et de l'abandon, bien plus encore souvent que de l'immoralité ou de la dépravation; si vous n'aviez pas oublié les détails que nous vous avions apportés sur des coutumes barbares et touchantes à la fois, et sur des faits où s'alimentaient curieusement une cruauté asiatique ancestrale, et les vices répugnants que la civilisation occidentale traîne avec elle; et si vous aviez réalisé alors que toute cette enquête s'appliquait à un territoire vaste comme cinq fois l'Europe, peuplée d'un chiffre astronomique d'habitants, parfaitement dissimulés, et auxquels manquent encore dans leur plus grande majorité les systèmes d'organisation et de concentration, qui facilitent toute action de réforme, — alors, vous auriez compris le sentiment d'impuissance qui, à plusieurs reprises, a écarté les membres de la Commission de la S. d. N. pour la protection de l'enfance et de la jeunesse, devant la tâche surhumaine qui leur incombait de contribuer efficacement, dans ces con-

¹ Numéros 404, 406 et 408 (20 mai, 17 juin et 15 juillet 1933).

faisant suite aux Congrès de Fribourg (1908) Gand (1913), Paris (1922), et Rome (1927). Les principales questions qui y seront traitées seront les suivantes:

1. Les progrès de l'enseignement ménager depuis le Congrès de Rome.
2. Les données scientifiques et leur adaptation et mise en œuvre aux divers degrés de l'enseignement ménager (écoles primaires, enseignement secondaire, écoles ménagères, écoles professionnelles, écoles normales, cours d'adultes).
3. La nécessité d'une organisation scientifique des travaux ménagers dans l'intérêt même de la femme. Rationalisation des travaux ménagers.
4. L'apprentissage ménager et ses diverses formes de réalisation (l'apprentissage ménager en vue du service domestique, en vue de la formation de gouvernantes de maison, et en vue de l'administration d'institutions, telles que hôpitaux, collèges, cliniques, orphelinats, etc.).
5. La formation de la maîtresse d'apprentissage. Tous ces exposés seront suivis de démonstrations pratiques, visites, etc.

Pour tous renseignements concernant ce Congrès, s'adresser directement à l'Office Inter-

ditions, à la lutte contre la traite des femmes et des enfants, contre ses causes et ses conséquences !

Courageusement, cependant, ils se sont, le mois dernier, attelés à cette besogne gigantesque. Celle-ci leur avait été facilitée de beaucoup, d'abord par l'enquête elle-même, si remarquablement menée sur place, deux ans durant, par des spécialistes; ensuite, par les résumés, rapports, conclusions, propositions, qui avaient déblayé le terrain en resserrant les débats entre les points essentiels; et enfin par la présence de personnalités connaissant à fond l'Orient, ses difficultés et ses besoins. A côté des trois gouvernements orientaux, qui siègent déjà dans la Commission (Turquie, Japon et Indes, ce dernier représenté par une femme, Mrs. Subbarayan), ceux de la Chine, de la Perse, et des Pays-Bas (pour les Indes néerlandaises) avaient été spécialement invités à se faire représenter, les gouvernements de Grande-Bretagne et de France étant également présents pour tout ce qui touche à leurs colonies, territoires, protectorats, etc., en Orient. De même, en outre des membres assesseurs délégués d'organisations internationales membres de la Commission, les Missions, soit catholiques, soit protestantes, et les Sociétés d'Orient luttant contre la traite, avaient aussi reçu une invitation que, malheureusement, aucune Société féminine ou féministe d'Asie n'avait pu accepter, vu le coût du voyage à Genève !

Lors de la première discussion, l'an dernier, sept points avaient été spécialement mis en lumière, qui ont servi de base aux travaux de cette année. Plusieurs avaient trait à une meilleure coordination et coopération des forces de lutte contre la traite, soit d'abord entre ce que l'on nomme les « autorités centrales » (chargées de recueillir les renseignements concernant les cas de traite et de se les communiquer directement entre elles), soit ensuite entre les fonctionnaires chinois et les autorités des concessions étrangères en Chine, soit enfin entre les autorités gouvernementales, les missions et les organisations privées. Pour faciliter cette coordination, deux propositions avaient été présentées (l'une appuyée, l'autre même suggérée par les Sociétés féminines internationales): convoquer en Orient une

national de l'Enseignement ménager, Fribourg (Suisse).

III^e Conférence Internationale de l'Instruction publique

Le Département politique fédéral a transmis aux gouvernements étrangers l'invitation à se faire représenter à cette Conférence qui s'ouvrira à Genève le 11 juillet 1934. L'ordre du jour comprend, en plus des rapports des différents pays sur le mouvement éducatif en 1933, ces trois questions intéressantes:

La scolarité obligatoire et sa prolongation (on sait que l'on voit dans cette mesure un moyen de remédier au chômage).
Les conditions d'admission aux écoles secondaires.
Les économies dans le domaine de l'instruction publique (et ici nous touchons en plein à la bataille pour et contre le droit des institutrices mariées, et du congédiement des femmes).

Verhaeren, Maeterlinck, etc., débutaient à peine. Aussi, en 1880, résumait-elle ainsi son opinion dans une de ses chroniques: « Quelques jeunes qui se mangent entre eux, quelques vieux qui regardent les jeunes. Tous plus célèbres, à la vérité, par ce qu'ils auraient pu faire ou ce que l'on croit qu'ils feront que par ce qu'ils ont fait effectivement. » Marguerite van de Wiele avait — et a encore — la dent dure, et nul ne s'étonne des tempêtes que déchaînèrent ses critiques. Une fois même le frère de l'auteur se battit en duel avec quelqu'un qui se sentait touché et réagissait violemment.

Les *frases de Majesté*, une série charmante de croquis d'enfants, parurent ensuite. La situation de l'écrivain est plus grave que jamais: le père mort, la mère non préparée à diriger un ménage appauvri... la jeune fille devient chef de famille. Elle travaille avec acharnement: romans, contes, chroniques, articles de critique, leçons de littérature et de français, bref, une lutte pour la vie d'une âpreté qui aurait paru insupportable à une femme moins fièrement énergique.

Chez Hachette parut dans la collection « La petite bibliothèque de famille » un nouveau roman, *Fillen de roi*, qui peint avec fidélité et pittoresque la vie populaire bruxelloise. C'est à peu près à l'époque où elle publia *Insurgée* que Marguerite van de Wiele inaugura sa carrière de conférencière toujours applaudie, et celle de critique d'art. Parmi ses études très belles et très consciencieuses consacrées à des artistes, citons *Antoine Wiertz*, *l'homme et l'œuvre* et *Les frères van Ostade*.



Les femmes et les livres

Marguerite van de Wiele¹

Femme de lettres occupant dans son pays, la Belgique, une situation considérable, Marguerite van de Wiele a derrière elle une œuvre des plus importantes traduite en plusieurs langues. Son influence sur deux générations de femmes belges a été énorme... On a dit qu'elle n'avait en cinquante ans pas écrit une ligne que ne fut une œuvre d'art ou une bonne action et, souvent, les deux à la fois. Ainsi, rien d'étonnant dans les honneurs que lui prodigua la Belgique en 1929 pour célébrer les noces d'or de l'écrivain et de la littérature !

La liste des titres actuels de Marguerite van de Wiele est imposante: elle est fondatrice, ou organisatrice, ou présidente, ou membre d'honneur de tous les groupements importants, littéraires, féministes, ou philanthropi-

¹ D'après sa biographie par Auguste Vierset, chef de cabinet du bourgmestre de Bruxelles (Imprimerie industrielle et financière, Bruxelles), 12 f. fr.

ques, et notamment du Conseil national des Femmes belges.

En 1887, un petit poème en prose publié dans un journal valut à son auteur trente-deux lettres de lecteurs enthousiastes et fut immédiatement traduit en flamand, en hollandais, en anglais et en russe. L'année suivante, son livre, *Lady Favette*, eut un gros succès. La jeunesse de l'auteur surprit, car âgée de seize ans, lorsqu'elle l'écrivit, elle n'en avait pas vingt quand il sortit de presse. Ainsi débuta brillamment Marguerite van de Wiele.

Née à Ixelles le 1^{er} décembre 1859 d'un père flamand et d'une mère française, elle vécut jusqu'à quinze ans à l'ombre de son grand-père maternel, Français lettré et fin, qui lui enseigna à parler correctement sa langue. Si sa mère lui transmit l'âme latine des gens du Languedoc, par son père, elle se rattachait à une intéressante lignée de Flamands où l'on trouve des hommes de valeur, musicien, statuaire, évêque, etc.

Les classiques français, que lui fit connaître son grand-père, et la littérature anglaise furent les maîtres, les inspirateurs de la jeune fille; l'influence de Dickens se fait nettement sentir dans ses premiers romans.

La vie de la famille van de Wiele, d'abord luxueuse et facile, s'obscurcit sensiblement: procès coûteux, ruine presque complète, avenir précaire. La famille s'installa alors à Bellevue près de Paris. C'est là que l'auteur de *Lady Favette* écrivit le *Roman d'un chat*, petit chef-d'œuvre de littérature enfantine, et *La Maison flamande*; là aussi qu'elle colla-



Cliché « La Française »

Marg. van de WIELE

dans sa jeunesse

bora à de grands journaux parisiens et qu'elle gagna l'amitié de l'éditeur Georges Charpentier, la sympathie de Zola, d'Alphonse Daudet, de Maupassant, d'Hetz et de quelques autres littérateurs renommés.

Au temps de la jeunesse de Marguerite van de Wiele, les lettres belges n'avaient rien d'intéressant, car ceux qui firent leur gloire,